pour tout contact

www.ddjs-manche.jeunesse-sports.gouv.fr

ajir près de chez vous

SAINT-LÔ - Bureau Information Jeunesse - Place du Champs de Mars / **CHERBOURG-OCTEVILLE -** Bureau Information Jeunesse - 5, rue de l'Union / **COUTANCES -** Point Information Jeunesse - rue Saint Maur / **AVRANCHES -** Point Information Jeunesse - 24, place du Marché / **SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT -** Point Information Jeunesse - 65, place Louis Delaporte / **GRANVILLE -** Point Information Jeunesse - 361, rue Saint Nicolas / **SAINT-JAMES -** Communauté de Communes - 21, rue de la Libération / **SARTILLY -** Communauté de Communes - 66, Grande Rue / **SOURDEVAL -** Espace Jeunesse et Culture - 7, bb Alsace Lorraine.

ajir est un dispositif financé par :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Manche

msa santé famille retraite services

ajir est un dispositif soutenu par :

la ligue de l'enseignement
une autre idée du sport

INFORMATION JEUNESSE

conception graphique : www.studiogommette.com

Si vous avez un projet, ajir vous aide à le réaliser.

c'est quoi ?

- un **dispositif départemental** d'aide aux projets de jeunes.
- un **soutien financier** avec une possibilité de bourse, à hauteur de 1600€ par projet.
- un **accompagnement** possible dans toutes les étapes de votre projet auprès des Points d'appui labellisés **«Envie d'Agir»**.

c'est pour qui ?

- pour tous les **jeunes de 11 à 25 ans**, quelque soit leur situation personnelle ou leur niveau d'études
- pour les résidants du département de la **Manche**

ça se passe comment ?

- un **dossier** de présentation du projet à compléter.
- une **présentation** devant une commission.

des conseils ajir pour réussir

- *Votre projet doit être conçu et réalisé par vous-même*
- *Mettez en avant vos inititiatives pour financer et valoriser votre projet*
- *Valorisez l'utilité sociale de votre projet*
- *Evitez de solliciter une bourse qui dépasse plus de 50% du coût total du projet*
- *Evitez les projets de consommation d'activités et de formation professionnelle*